

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération n° 01_2023_084

Acquisition de parcelles pour la réalisation de la nouvelle aire d'accueil des Citoyens français itinérants

Monsieur Emmanuel RIOTTE, 1er Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu l'arrêté n° 19/2021 de Cœur de France, en date du 18 février 2021, décidant de la fermeture définitive de l'aire d'accueil des Fromenteaux à Saint-Amand-Montrond ;

considérant la recherche d'un nouveau site mieux adapté au projet ;

considérant que Cœur de France a ciblé des parcelles à la sortie de la Ville de Saint-Amand-Montrond, au lieu-dit « Les Aures », le long de la RD 951. Il s'agit des parcelles C 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52 et 53, pour une superficie totale de 20 550 m² ;

considérant que la SAFER du Centre (Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) a été missionnée, par courrier du 23 novembre 2021, pour en faciliter l'acquisition auprès des propriétaires ;

considérant que pour respecter la procédure de la SAFER, il est nécessaire de se porter candidat pour l'acquisition de ces parcelles

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix 31 pour, 1 abstention (*Jacqueline CHAMPION*) et 1 contre (*Noura ANGLADE*) accepte :

- **l'acquisition de ces terrains pour un montant total de 57 900 € ainsi décomposé :**
 - **50 000 € d'acquisition foncière**
 - **5 400 € de frais à charges des acquéreurs**
 - **2 500 € de frais d'acte de vente**
- **autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés à ce dossier.**

Le Président



Le secrétaire de séance

A blue ink signature that reads 'Olivier PARILLAUD' is written over a faint, circular official stamp.